

Question : Je voulais savoir si on a quand même le droit d'accomplir la Salat Tasbih car il est dit selon les savants que les hadith à son sujet sont faibles, voire faux ? Comment s'accomplit-elle ?

Concernant votre remarque au sujet de la **Salat Tasbih**, il faut savoir :

- D'une part que pour les savants du Hadith qui ont examiné ce qui a été rapporté au sujet de la salat Tasbih, il n'y a jamais eu unanimité sur la seule faiblesse ou pire, la fausseté, et ceux qui prétendent le contraire sont excessifs, opiniâtres et manquent de perspicacité dans l'étude des différentes chaînes et dans l'avis des Houffadh (maîtres en Hadith).

En effet, le regretté savant mecquois Cheikh Mohammed ibn 'Alawi El Maliki El Hassani (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit en rapportant la version du hadith selon Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) telle que rapportée par El Hakem, Baihaqi et autres : « Ce hadith a été rapporté selon plusieurs voies de transmission parmi un groupe de compagnons dont Abdallah ibn 'Abbas, Abou Rafi' El Ansari le serviteur du Prophète, et Abdallah ibn 'Amrou El Ansari (qu'Allah les agrée tous).

El Moundhiri a dit dans « Targhib wa Tarhib » : « Il en est de même du hadith de 'Ikrima, et il a été authentifié par un certain groupe de Houffadh avec parmi eux : Abou Bakr El Ajri, Abou Mohamed Abdrahim El Misri, et Abou-l-Hassan El Maqdasi. Abou Bakr ibn Abi Daoud a dit : « J'ai entendu mon père dire « Il n'y a pas au sujet de la Salat Tasbih de hadith authentique autre que celui-là »

Mousslim ibn Hajjaj a dit : « Il n'est pas rapporté au sujet de ce hadith une chaîne meilleure que celle-là » Et effectivement, le hadith n'est pas inférieur au degré du Bon (Hasan) en raison des différentes voies de transmission qui se soutiennent et se renforcent les unes les autres. » Fin de citation.

L'Imam Souyoufi avait énuméré, à son époque, près de vingt éminents maîtres du Hadith qui ont accepté son authenticité parmi lesquels Khatib al-Baghdadi, Ibn Mandah, Imam Bayhaqi, Imam Al Soubky... Son authenticité fut aussi confirmée par Cheikh Ahmed Shakir et Albani dans **Sahih al Jâmi' as Saghir**.

Ainsi, il n'y a ni crainte ni reproche pour celui qui espère en la pratique de cette prière particulière qui trouve son accomplissement enraciné auprès des savants de différentes époques jusqu'au temps les plus anciens, et ce, parmi les plus célèbres vertueux et Salaf tels qu'Abdallah ibn Moubarak (qu'Allah l'agrée) ainsi que d'autres pieux prédécesseurs comme l'a mentionné l'Imam Baihaqi.

- D'autre part, les savants de la Haqiqa, détenteurs de la lumière de la clairvoyance et maîtres dans le domaine de la Connaissance, ont certifié sur le fondement de cette prière comme étant un enseignement prophétique avéré et un acte des plus méritoires auxquels doivent s'attacher ceux qui cherchent à cheminer vers Allah. Or les savants authentiques de la Haqiqa ont un rang plus élevé que celui des savants du Fiqh et du Hadith.

Le " Sultan des savants " El 'Izz ibn Abdsalem (qu'Allah l'agrée) a dit : « Concernant la priorité des connaisseurs d'Allah vis-à-vis des connaisseurs des lois d'Allah, les dires des maîtres Qouchayri et Abou Hamid (al-Ghazali) sont confirmés. Et, comment les gnostiques et les juristes peuvent-ils être les mêmes quand Allah dit : « **Le plus noble parmi vous, auprès d'Allah est le plus pieux** »

(Sourate 49 Les appartements, verset 13). Et quand Il dit « Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah » (Sourate 35 Le Créateur, verset 28), Il est fait mention ici, par le terme « savants », de ceux qui Le connaissent, de même que Ses attributs et Ses actions, et non ceux qui connaissent Ses lois [...] Un signe de la supériorité des gnostiques par rapport aux juristes est qu'Allah fait des miracles aux mains des premiers, mais jamais aux mains du deuxième groupe, à l'exception de ceux qui entrent dans la voie des gnostiques et acquièrent leurs caractéristiques. »

Ainsi, les savants de la Haqiqa, en plus de posséder le plus souvent la science classique qui fait appel à la mémorisation et l'apprentissage, par la cause de leur rang ont aussi accès au dévoilement, ce qui leur permet de compléter ou de vérifier et corriger leur science classique. Par conséquent, s'ils constatent l'authenticité d'un hadith par le biais du dévoilement alors ils le mettent en pratique.

C'est ainsi que l'illustre savant, l'Imam Souyouti a rapporté dans son épître « **Tanwir el Halak...** » qu'un certain Waly qui assista à une assemblée juridique clama au juriste qui venait de citer un hadith : « Ce hadith est faux. » Le juriste lui dit : « Et d'où tiens-tu cela ? » Il lui répondit : « Mais du Prophète qui se tient près de toi et qui a dit : « Je n'ai pas dit ce cette parole » » puis le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) fut dévoilé au juriste en question qui le vit avec certitude.

De même, souvent Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) demandait au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) de lui certifier ou non un hadith tel ce qui est rapporté dans le **Djawahirou-l-Ma'ani** où il a dit : « Une fois j'ai vu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), et je l'ai interrogé au sujet du hadith sur Seïdina 'Issa (sur lui la paix), je lui ai dit : « Il est rapporté de toi deux versions authentiques, une où tu dis : « il restera après sa descente quarante. » et l'autre où tu dis : « Il restera sept. ». Quelle est celle des deux qui est juste ? » Il me répondit : « C'est celle de la version sur les sept. » »

Donc, une fois que cela a été saisi, il faut savoir que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a bel et bien conseillé la pratique de la Salat Tasbih ainsi que nombre de ses compagnons qui ont eu l'Ouverture Spirituelle tel Sidi Hajj Abdelwahhab ibn El Ahmar et cela s'ajoute à ce qui confirme le caractère prophétique de cette prière et son authenticité.

Quant à sa modalité d'accomplissement le savant et Connaisseur Sidi 'Arbi ibn Sa-ih a dit : « La prière de glorification peut être accompli dans les temps où est permise les prières surrogatoires, à n'importe lequel de ces moments-là, en nuit ou en jour. On accomplit quatre rak'a en récitant à chaque rak'a la Fatiha et une sourate après.

Certains savants ont précisé, dans leur illustration de ce qui permet de soulager les malheurs par la caractéristique de l'expiation des péchés antérieurs et postérieurs, qu'on peut réciter dans la 1^{ère} Rak'a la sourate 102 « Takathour » puis à la seconde la sourate 103 « Al 'Asr » puis à la troisième la sourate 109 « Al Kafiroune » puis à la quatrième la sourate 112 « Al Ikhlas ».

D'autres récitent la sourate 99 « Az-Zalzalah » dans la première, la sourate 100 « Al 'Adiyate » dans la seconde, la sourate 110 « An-Nasr » dans la troisième et la sourate 112 « Al Ikhlas » dans la quatrième.

Ensuite, après avoir récité la Fatiha et une Sourate, et tout en étant debout, on récite : « Soubhanallah wa-l-Hamdou lillèh wa Lê ilèha ila-llah wa-llahou Akbar » 15 fois ; ensuite on s'incline et on récite (la même formule) 10 fois ; puis on se relève de l'inclinaison et on récite (la même formule) 10 fois en station debout ; ensuite on se prosterne et on récite (la même formule) 10 fois ; puis on se relève de la prosternation et on récite (la même formule) 10 fois ;

ensuite on se prosterne de nouveau et on récite (la même formule) 10 fois ; ensuite on se relève de la prosternation et on reste dans la position assise du repos (Jalsat el Istirahat) et on récite (la même formule) 10 fois ; ce qui fait au total 75 formules de glorification et il faut agir ainsi dans chacune des quatre rak'at.

Et cela est ce qui est mentionné dans la version rapportée par Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) qui prévaut sur la version de Tirmidhi rapportant qu'on précède les formules de glorifications avant de commencer toutes autres récitations (parmi les Sourates), et Ibn Soubki a choisi et préféré la version d'Ibn 'Abbas. »

Dans la version d'Ibn Moubarak rapporté par Tirmidhi il est mentionné entre autres qu'avant de prononcer les glorifications précédemment indiquées, le fidèle répétera 3 fois : « Gloire à mon Seigneur L'Immense » (Subhâna-Rabbi-l-'Adhîm) pendant l'inclinaison et 3 fois : « Gloire à mon Seigneur le Très-Haut » (Subhâna-Rabbi-l-'Ala) pendant la prosternation.

Sidi 'Arbi ibn Sa-ih précisa à ce sujet : « il est recommandé d'agir ainsi même si on se base sur la version d'Ibn 'Abbas, car cela ne s'y oppose point. En effet, même si le hadith d'Ibn 'Abbas ne fait point mention de le dire, ceci est ce qui est établi dans les prières obligatoires et surérogatoires donc non seulement il n'y a aucun mal à le rajouter, mais cela est même recommandé [...] et il en est ainsi aussi pour le rajout (à la suite de la formule initiale) de la parole : « La Haoula wa la Qouwwata ila Billâhi-l 'Aliyyou-l-'Adhim » sauf si on craint de se lasser et Allah est le plus savant. »

Sidi 'Arbi ibn Sa-ih ajouta encore : « Le statut (de la prière de glorification) entre dans le cadre de ce qui est recommandé (Moustahab). C'est ce qu'ont affirmé certains savants tels que Baghawi et Riwayani.... » Al-Riwayânî écrit notamment à la fin de son livre « **Al-Bahr** » : « Sache que la prière des glorifications est vivement recommandée, et qu'il est bon pour le fidèle de l'accomplir en toute circonstance, sans la négliger. »

Dans le hadith d'Ibn 'Abbas, il est mentionné que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « [...] **Veux-tu que je t'enseigne ce qui te fais pardonner dix sorte de péchés ? Si tu les fais Allah te pardonnera tes péchés les premiers et les derniers, anciens et nouveaux, volontaires et involontaires, graves et bénins, commis en secret ou en public...** » Puis après avoir expliqué la modalité d'accomplissement, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dit : « **Si tu peux la faire chaque jour alors fais-la. Si tu ne peux pas alors une fois chaque vendredi. Si tu ne peux pas alors une fois chaque année. Si tu ne peux pas alors une fois dans ta vie** ». (Abou Daoud, Tirmidhi, Ibn Majah).

L'Imam Soubki a déclaré : « Celui qui entend les vertus rapportées à son sujet et qui s'en détourne, celui-là est un insouciant de la religion... »

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

